

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0563**

commune (s) : Meyzieu

objet : Revente, à l'Immobilière Rhône-Alpes (IRA), d'un immeuble situé avenue du Carreau et chemin des Pommiers

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 12 janvier 2009****Décision n° B-2009-0563**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Revente, à l'Immobilière Rhône-Alpes (IRA), d'un immeuble situé avenue du Carreau et chemin des Pommiers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté en date du 1er décembre 2008, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente par adjudication :

- d'une maison d'un étage sur rez-de-chaussée d'une surface habitable de 163 mètres carrés et d'un garage,  
- le tout situé avenue du Carreau et chemin des Pommiers à Meyzieu étant cadastré sous les numéros 1 et 2 de la section DO.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, l'IRA s'engage à acheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 694 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition dont le montant est estimé à 36 614 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la promesse d'achat qui lui est soumise,

b) - la cession à l'Immobilière Rhône-Alpes (IRA) de l'immeuble situé avenue du Carreau et chemin des Pommiers à Meyzieu.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 694 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1205.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.**